

**COMMUNE DE SAINT-PONT****SESSION ORDINAIRE DU 11 avril 2016**

Convocations en date du 04 avril 2016

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Patrick DUFOUR, Mme Marie-Claude QUESADA, M. Jacky RAMBEAUD,

**Pouvoirs :** Mme Nelly VERGNE à Mme Agnès CHAPUIS, Mme Caroline BARDOT à Mme Marie-Ange LAPRUGNE.

**Absentes excusées :** M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX Mme Maria BARTOLOMEU, Mme Christine MATHIAS, M. Thierry SPAGNOLO.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Ange LAPRUGNE.

**1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*Affaires financières***2. Vote des taux d'imposition :**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2015 : Taxe d'habitation : 20.16%, Taxe sur le foncier bâti : 10.00%, Taxe sur le foncier non bâti : 34.69%, Cotisation foncière des entreprises : 20.78%.

La commission communale « Finances » propose une augmentation des taux comme suit :

Taxe d'habitation : 21.16%, Taxe sur le foncier bâti : 10.00%, Taxe sur le foncier non bâti : 34.69%, Cotisation foncière des entreprises : 21.49%.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission communale « finances » et fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit : Taxe d'habitation : 21.16%, Taxe sur le foncier bâti : 10.00%, Taxe sur le foncier non bâti : 34.69%, Cotisation foncière des entreprises : 21.49%. **Délibération n° 01-2016 04 11/7.2.1.**

**3. Vote des subventions aux associations pour l'année 2016 :**

La commission communale « Finances » propose l'attribution des subventions suivantes aux associations :

- Association Communale de Chasse Agréée : 150€
- ACPG - CATM : 75€
- Allier à livre ouvert : 86.68€
- Amicale des pompiers d'Espinasse Vozelle : 75€
- Centre Jean Perrin : 50€
- Club de l'Age d'Or : 200€
- St Pont Loisirs et Découverte : 200€
- Souvenir Français : 75€
- Tennis Club : 450€
- Ballons en folie : 50€
- A tout bout de scène : 50€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission communale « finances » et décide d'attribuer les subventions pour l'année 2016 comme ci-dessus. **Délibération n° 02-2016 04 11/7.5.5.**

#### 4. Tarifs communaux pour l'année 2016 :

La commission communale « Finances » propose de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission communale « finances » et fixe pour l'année 2016 les tarifs communaux comme suit :

- Location salle polyvalente :
  - o Habitants de la commune, associations extérieures (dont un membre est habitant de la commune) ou propriétaires s'acquittant de la taxe sur le foncier bâti :  
**80 € / jour - 130 € forfait week-end**
  - o Habitants ou associations extérieures :  
**180 € / jour - 280 € forfait week-end**
  - o Chauffage : **50 € / jour**
  - o Arrhes versés à la réservation : **30 €**
  - o Caution versée à la remise des clefs : **160 €**
- Location du broyeur : **50 € de l'heure**
- Photocopie : **0.15 € / copie**
- Columbarium :

7 cases	15 ans	<b>80 € l'unité</b>
	30 ans	<b>160 € l'unité</b>
	50 ans	<b>230 € l'unité</b>
1 cavurne	durée perpétuelle	<b>230 € l'unité</b>
emplacement cavurne	durée perpétuelle	<b>100 €</b>
- Concession cimetièrre :
  - o 1 concession simple perpétuelle **100 €**
  - o 1 concession double perpétuelle **200 €**
- Encart publicitaire pour bulletin municipal :
  - o Encart 9 x 4 **40 €**
  - o Encart 9 x 9 **80 €**

#### Délibération n° 03-2016 04 11/7.1.3

#### 5. Tarifs de location de la salle polyvalente remise exceptionnelle :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le four de l'office de la salle polyvalente ne fonctionne plus et n'est pas réparable. Au vue du projet de rénovation de cette salle, il ne sera pas changé avant le commencement des travaux. Pour parer à ce préjudice, la commission communale « finances » propose de mettre en place une remise exceptionnelle de 10 % sur le montant de la location uniquement (hors frais de chauffage éventuels, arrhes et caution). Cette remise ne pourra être effective qu'à compter de la transmission de la présente décision au contrôle de légalité du fait de la non rétroactivité d'une telle décision, et la commission propose de l'étendre jusqu'au 31 août 2016, veille de la date prévisionnelle de commencement des travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une remise exceptionnelle de 10 % sur le montant de la location uniquement, et ce à compter du jour de la transmission de la présente décision et jusqu'au 31 août 2016.

#### Délibération n° 04-2016 04 11/7.1.3.

#### 6. Durée d'amortissement de l'investissement sur le budget principal :

La commission communale « finances » propose de mettre en place l'amortissement des immobilisations sur le budget principal. Dans le respect des règles de l'amortissement en comptabilité publique, la commission propose les durées suivantes :

Seuil minimum de 1 000 € TTC sauf matériel informatique : 500 € TTC.

Biens	DUREE	Biens	DUREE
Obligatoires : Subventions d'équipements transférés	10 ans	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10 ans
Hôtel de ville	15 ans	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
Bâtiments scolaires	15 ans	Autres installations matériels et outillages techniques	5 ans
Autres bâtiments publics	20 ans	Matériel de bureau électrique et matériel informatique	4 ans
Immeubles de rapports	30 ans	Mobilier	10 ans
Autres constructions	20 ans	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission communale « finances » et décide la mise en place des amortissements comme décrit ci-dessus. **Délibération n° 05-2016 04 11/7.1.1.**

#### **7. Vote du budget primitif 2016 - budget principal :**

Après présentation du budget primitif 2016, sur proposition de la commission communale « finances », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif principal 2016.

Fonctionnement	Dépenses	556 873.31
	Recettes	556 873.31

Investissement	Dépenses	252 528.68
	Recettes	252 528.68

**Délibération n° 06-2016 04 11/7.1.1.**

#### **8. Redevance assainissement - année 2016 :**

La commission communale « finances » propose une augmentation des tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2016 afin de préparer le transfert de la compétence aux intercommunalités :

- Droit fixe 15 € (contre 13 € en 2015)
- Droit proportionnel au volume d'eau consommée : 0.90 €/m<sup>3</sup> (contre 0.77 €/m<sup>3</sup> en 2015)
- Taux redevance pollution et réseaux de collecte : 0.180 €/m<sup>3</sup> (contre 0.190 €/m<sup>3</sup> en 2015)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission communale « finances » et fixe les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2016 comme décrit ci-dessus. **Délibération n° 07-2016 04 11/7.1.3.**

#### **9. Participation à l'Assainissement Collectif année 2016 :**

La commission communale « finances » propose de ne pas modifier le tarif de la PAC pour 2016. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission communale « finances » et fixe le tarif de la Participation à l'Assainissement Collectif à 2 200 € pour l'année 2016. **Délibération n° 08-2016 04 11/7.1.3.**

#### **10. Droit de raccordement - année 2016 :**

La commission communale « finances » propose de ne pas modifier le tarif du droit de raccordement pour l'année 2016, Ce droit est dû pour les immeubles existants à la date de création du réseau d'eaux usées et pour lesquels un assainissement autonome a déjà été installé, et qui souhaite se raccorder au réseau collectif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission communale « finances » et fixe le tarif du droit de raccordement à 460 € HT soit 552 € TTC pour l'année 2016. **Délibération n° 09-2016 04 11/7.1.3.**

#### **11. Vote du budget primitif 2016 - budget assainissement :**

Après présentation du budget primitif 2016, sur proposition de la commission communale « finances », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif d'assainissement 2016.

Fonctionnement	Dépenses	59 571.37
	Recettes	59 571.37

Investissement	Dépenses	44 738.77
	Recettes	44 738.77

**Délibération n° 10-2016 04 11/7.1.2.**

#### **12. Autorisation d'encaissement d'un don :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un don reçu de Mme DE MONTMARIN, ancienne conseillère municipale. Celle-ci fait le don du solde de l'association « Aquarelle en Bourbonnais » qui a cessé son activité. Le montant du don s'élève à 510.38 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ce don de 510.38 €. L'imputation au budget se fera à l'article 7713. **Délibération n° 11-2016 04 11/7.10.**

### **13. Autorisation d'encaissement d'un chèque Groupama :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un défibrillateur en 2015. L'assurance GROUPAMA nous rembourse 1 200 € sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 1 200 € de GROUPAMA. L'imputation au budget se fera à l'article 10251.

**Délibération n° 12-2016 04 11/7.10.**

### *Affaires Ressources Humaines*

### **14. Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe :**

Mme Le Maire propose d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie. En raison du besoin constaté d'augmenter les plages horaires de l'accueil du public, et au vue de la quantité de travail, il est proposé de passer le poste à 33h hebdomadaire au lieu de 30h.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et de le passer à 33h hebdomadaire. **Délibération n° 13-2016 04 11/4.1.**

### **15. Modification du tableau des effectifs :**

Au vue du changement de l'horaire hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de modifier le tableau des effectifs. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23.50/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 33/35<sup>ème</sup>.

**Délibération n° 14-2016 04 11/4.1.**

### **16. Désignation des représentants du CNAS :**

Suite au départ de Mme BLANCHETETE et à la mutation de Mme GRAS, il convient de désigner Mme GRAS comme correspondante du CNAS et représentante des agents. Mme LAPRUGNE est représentante des élus. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal nomme Mme GRAS Muriel correspondante et représentante des agents, et Mme LAPRUGNE représentante des élus. **Délibération n° 15-2016 04 11/5.3.**

### **17. Délibération d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents de la collectivité bénéficient de l'indemnité d'administration et de technicité. Elle propose de l'attribuer à Mme GRAS, nouvelle secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité à la nouvelle secrétaire de mairie à un coefficient 3. **Délibération n° 16-2016 04 11/4.5.**

### *Affaires Générales*

### **18. Autorisation de signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Assistance technique voirie avec l'ATDA - voirie 2016-2017 Route de Fourange :**

Pour le programme de voirie 2016-2017, Mme le Maire propose de prendre l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de prendre l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA pour le programme de voirie 2016-2017, autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante, inscrit le montant de la mission (4.5% du montant HT des travaux) au budget 2016. **Délibération n° 17-2016 04 11/8.3.**

### *Projets / travaux*

### **19. Travaux d'électricité de l'atelier technique :**

La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté 3 entreprises pour ces travaux.

Elle propose de retenir l'entreprise SANCELME dont le devis s'élève à 899 € HT soit 1 078.80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SANCELME dont le devis s'élève à 899 € HT soit 1 078.80 € TTC, et inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget 2016. **Délibération n° 18-2016 04 11/1.4.**

#### **20. Travaux de raccordement du défibrillateur :**

La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté 3 entreprises pour ces travaux. Elle propose de retenir l'entreprise SANCELME dont le devis s'élève à 314 € HT soit 376.80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SANCELME dont le devis s'élève à 314 € HT soit 376.80 € TTC, et inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget 2016. **Délibération n° 19-2016 04 11/1.4.**

#### **21. Travaux de zinguerie sur différents bâtiments communaux :**

La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté 2 entreprises pour ces travaux. Elle propose de retenir l'entreprise Denis LE-PORH dont le devis s'élève à 1 553.50 € HT soit 1 864.20 € TTC.

Après en avoir délibéré et à 7 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Denis LE-PORH dont le devis s'élève à 1 553.50 € HT soit 1 864.20 € TTC, et inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget 2016. **Délibération n° 20-2016 04 11/1.4.**

#### **22. Changement des crosses d'éclairage public - accord devis SDE :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'interpellation du SDE sur l'état de vétusté de certaines lampes de notre éclairage public. Ces lampes n'étant plus commercialisées, elles ne seront plus réparables. Il convient de changer les crosses d'éclairage. La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté le SDE qui a fait 3 propositions. Elle propose de retenir la proposition de lanternes Comatelec Ampera (source LED 50 W) pour un montant de 14 303 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition, retient le devis d'un montant de 14 303 € et inscrit les crédits nécessaires au budget 2016. **Délibération n° 21-2016 04 11/8.4.**

#### **23. Acquisition d'une imprimante pour l'école :**

La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté 2 entreprises pour cette acquisition. Elle propose de retenir l'entreprise VICHY BUREAU dont le devis s'élève à 2 050 € HT soit 2 460 € TTC pour le prix d'acquisition, et un coût des copies de 0.0060 € HT soit 0.0072 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise VICHY BUREAU dont le devis s'élève à 2 050 € HT soit 2 460 € TTC pour le prix d'acquisition, et un coût des copies de 0.0060 € HT soit 0.0072 € TTC, et inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget 2016. **Délibération n° 22-2016 04 11/3.1.**

#### **24. Acquisition d'un chariot ménage :**

La commission communale « Bâtiments communaux » a consulté 2 entreprises pour cette acquisition. Elle propose de retenir l'entreprise DETERCENTRE dont le devis s'élève à 199.25 € HT soit 239.10 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise DETERCENTRE dont le devis s'élève à 199.25 € HT soit 239.10 € TTC, et inscrit les crédits budgétaires correspondants au budget 2016. **Délibération n° 23-2016 04 11/3.1.**

#### **25. Changement du pack du logiciel COSOLUCE :**

Au vue de la dématérialisation de nombreuses tâches administratives, il convient de modifier le pack du logiciel COSOLUCE vers une version plus complète.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'évolution du pack COSOLUCE, mandate Mme le Maire pour approuver le devis correspondant et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016. **Délibération n° 24-2016 04 11/8.4.3.**

#### **26. Approbation de la proposition d'honoraires de D. DESGOUTTES :**

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, la commission communale « Bâtiments communaux » propose au Conseil Municipal de faire réaliser un audit énergétique par M. Didier DESGOUTTES, ingénieur conseil génie climatique pour évaluer les besoins au niveau du système de chauffage et de l'isolation. Le montant des honoraires s'élève à 500 € HT soit 600 € TTC. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation d'un audit énergétique, retient la proposition d'honoraires de M. Didier DESGOUTTES pour 500 € HT soit 600 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016. **Délibération n°25-2016 04 11/8.4.**

#### **27. Viabilisation du terrain A 854 Rue du Château – choix du géomètre :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du terrain A 854, et les nombreux débats qui ont eu lieu à ce sujet. Il convient désormais de procéder au choix du géomètre qui proposera des projets de divisions foncières en vue de la vente et de la construction de ces futurs terrains. Les honoraires du Cabinet Cédric Robin s'élèvent à 2 835.00 € HT soit 3 402.00 € TTC. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder aux divisions foncières de ce terrain, retient la proposition d'honoraires du Cabinet Cédric Robin géomètre expert, qui s'élève à 2 835.00 € HT soit 3 402.00 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016. **Délibération n°26-2016 04 11/3.6.**

#### **28. INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le comité des fêtes de Chantelle a acquis 2 barnums de 8x4m qu'il propose de louer à tout public des communes environnantes pour la somme de 100 € l'un.
- Une formation sur la gestion des concessions funéraires et des pouvoirs de police du maire en matière funéraire est organisée par l'ATDA les 25 et 26 avril 2016. Les élus qui souhaitent participer sont invités à s'inscrire.
- La commission des relations extérieures devra se réunir dans les prochaines semaines afin de rédiger la lettre d'information du mois de mai 2016. Il faut déjà commencer à réfléchir aux articles.
- Une foire aux plants est organisée par l'école de St Pont et du Mayet d'Ecole au profit de la coopérative scolaire. Les bons de commandes sont disponibles à la mairie, et à remettre au plus tard le 25 avril.
- Le ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 9 juin 2016.
- La municipalité organise la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016.
- SDCI : la réflexion sur l'organisation de la fusion des communautés de communes se poursuit.

#### **29. QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme le Maire propose d'organiser un Noël des enfants et un repas des anciens, et de ne plus donner de colis gourmands.
- La question du marché de Noël est évoquée, il faut y réfléchir car l'organisation est complexe.
- Concernant les travaux de voirie de la route de Fourange, il faudra les effectuer avant le mois d'octobre, date de sortie des betteraves, et donc de charges lourdes sur la VC2. Les travaux sont prévus en juin/juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.